

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**L'an deux mille vingt six**

*le : trente et un mars à 18 heures 00*

*Le Conseil Municipal de la Commune de Gassin dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Anne-Marie WANIART, Maire.*

*Date de convocation du Conseil Municipal : 26 mars 2026.*

Membres présents : Agnès MARTIN, François MATTON, Séverine VILLETTE, Didier SILVE, Sylvie BRUNET, Hervé BERNE, Elisabeth DIGNAC, Chantal SIMONI, Serge VOTA, Vincent BRINDEL, Alain PICQUENOT, Olivier UCHET, Mélanie CASCANT, Florian MARQUES, Emilie LECCIO, Sébastien BRUNO, Céline MAILLAFET, Karine WOLAK, Solène PESCH, Emile OLLIVIER, Sam PAILLON.

Nombre de Conseillers :	
en exercice	23
présents	22
votants	23

Membre(s) excusé(s) avant donné pouvoir :

*Madame Anne-Marie MARCELLINO à Madame Chantal SIMONI.*

Certifié exécutoire compte tenu de la réception en Sous-Prefecture le : 01/04/2026 et de la publication sur le site internet le : 01/04/2026
---

Secrétaire de séance : Madame Séverine VILLETTE.

**N° 26/31**

**OBJET : DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ AU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE L'HÔPITAL DU GOLFE DE SAINT TROPEZ**

Madame Anne-Marie WANIART, Maire, expose :

En application du décret n°2010-361 du 8 avril 2010 relatif à la désignation des membres des conseils de surveillance, elle se propose de représenter la commune au sein du Centre Hospitalier.

**Le CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à **L'UNANIMITÉ** des suffrages exprimés, désigne :

- **Madame WANIART Anne-Marie, Maire,**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS N° 26/31 DU 31 MARS 2026 (SUITE)**

afin de représenter la commune au sein du Conseil de Surveillance de l'hôpital du Golfe de Saint Tropez.

Et transmet cette délibération au Conseil de Surveillance de l'hôpital du Golfe de Saint Tropez.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de 2 mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)



Copie conforme au registre des délibérations.

Le Maire,

Anne-Marie WANIART

La secrétaire

Séverine VILLETTE